

ASSEMBLÉE DE PROVINCE

BUREAU

N° 321-2014/BAPS/DJA

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
DJA	1
JONC	1
Archive NC	1

DÉLIBÉRATION

portant approbation du compte-rendu sommaire officiel du 16 mai 2014

LE BUREAU DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le rapport n° 1017-2014/BAPS du 23 mai 2014,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2014, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : Est approuvé le compte-rendu sommaire officiel ci-annexé, aux termes duquel ont été élus au cours de la séance publique du 16 mai 2014 :

- monsieur Philippe MICHEL, président de l'assemblée de la province Sud ;
- madame Martine LAGNEAU, première vice-présidente ;
- monsieur Gil BRIAL, deuxième vice-président ;
- monsieur Dominique MOLE, troisième vice-président.

ARTICLE 2 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.